

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

À L'ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL (2016-2017)

MISE EN CONTEXTE

Les mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation ont toujours existé à notre école, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et aux membres de notre personnel un environnement sain et sécuritaire. Toutefois, afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par de telles situations, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école de présenter un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**, dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons les grandes lignes de notre **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école**, qui dresse un portrait complet de ce qui se fait en cette matière à notre école.

VIOLENCE OU INTIMIDATION?



Intimidation

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** ET de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Violence

- Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique** et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE?

L'INTIMIDATION

L'intimidation est **répétitive** et peut être directe ou indirecte, c'est-à-dire :

- Exclure une personne du groupe.
- L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet.
- Diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc.). On parle alors de cyberintimidation.

Le caractère répétitif et le sentiment de détresse sont **toujours présents** dans un cas d'intimidation. L'élève se sent seul, abandonné et impuissant.

LA VIOLENCE

La violence est toujours **intentionnelle**.

- Elle se manifeste généralement par des gestes tels que bousculades, coups, batailles ou morsures causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes.
- La violence verbale (**non répétitive**) est celle qui s'entend et qui blesse tout autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

À l'école :

- La direction de l'école, les membres du personnel, le conseil d'établissement, le comité d'élèves, les parents et les élèves

Autres acteurs :

- La Commission scolaire, les transporteurs, les services de police, le réseau de la santé et des services sociaux, le Protecteur de l'élève.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

PRINCIPALES RÉALISATIONS	EFFETS DES ACTIONS ENTREPRISES
<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la petite carte « Tu es formidable parce que... » Exposition des parapluies portant sur l'estime de soi Réalisation d'affiches Activités de l'animatrice de vie spirituelle et communautaire portant sur l'estime de soi Brigade scolaire et port de bretelles de visibilité au service de garde et par les enseignants Atelier de la policière communautaire traitant de l'intimidation et de la cyberintimidation Discussion, lectures d'histoires et activités de coopération afin de développer l'empathie Conseil de coopération dans les classes Trousse Jasmin Roy 	<p>Chez le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une plus grande implication à différents niveaux : communication entre les intervenants et les enfants impliqués Intervention plus rapide des intervenants
	<p>Chez les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de l'empathie et du sens des responsabilités Plus de dénonciation Meilleure compréhension des comportements positifs
	<p>Dans nos relations avec les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les parents communiquent rapidement et facilement l'information aux intervenants concernés
	<p>Dans la communauté et nos relations avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuité de la bonne collaboration avec le Service de police de l'agglomération de Longueuil

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE DE L'ÉCOLE

QUEL EST LE PORTRAIT DE NOTRE ÉCOLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION?	SI JE DÉNONCE UNE SITUATION OU QUE JE PORTE PLAINTÉ, EST-CE QUE JE PEUX COMPTER SUR LA CONFIDENTIALITÉ?	
<p>ANALYSE DE SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> École primaire de 580 élèves dont 4 classes spéciales, multiethnique Peu d'événements de violence : il s'agit davantage de violence verbale qui se produit généralement dans la cour et dans l'autobus Quelques cas de cyberintimidation au 3^e cycle 	<p>Oui. Les plaintes sont traitées de façon confidentielle. Le dossier comportant les rapports de suivis et d'événements est conservé sous clé.</p> <p>Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant. Le nom des autres enfants impliqués ne pourra leur être communiqué.</p>	
COMMENT L'ÉCOLE PEUT-ELLE PRÉVENIR DE TELLES SITUATIONS? MESURES DE PRÉVENTION	QUELLE EST LA PLACE DU PARENT DANS LE PLAN DE LUTTE DE L'ÉCOLE?	COMMENT S'Y PRENDRE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ?
<p>Voici un sommaire de nos actions de prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> Afficher les trois définitions dans chaque classe : violence, conflit et intimidation Impliquer les délégués du conseil des élèves (médiateurs) Rassemblement (visite de la policière communautaire, vidéo, livres, articles, etc.) 	<p>La place du parent est très importante et plusieurs mesures favorisent la collaboration entre l'école et les parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation auprès des parents Appel ou rencontre avec la direction Document explicatif du plan de lutte 	<p>Vous pouvez effectuer un signalement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Informant un membre du personnel (direction, enseignant, éducateur, concierge, etc.) <p>Pour formuler une plainte, vous devez vous adresser à la direction de l'école.</p>
QUE FERA L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?		
ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ		
<p>Des actions sont immédiatement prises lorsque l'école est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> RENCONTRE AVEC LES ÉLÈVES CONCERNÉS S'IL Y A RÉCIDIVES, UNE RENCONTRE A LIEU AVEC LA DIRECTION APPEL OU RENCONTRE AVEC LES PARENTS 		
MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT		
<p>L'école assure ensuite l'accompagnement nécessaire à la victime, à l'auteur-agresseur et aux témoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> VICTIME : ARRÊT DE LA SITUATION, ÉVALUATION DE L'IMPACT ET INTERVENTION (APPEL AUX PARENTS) AUTEUR-AGRESSEUR : ÉVALUATION DE LA SITUATION, ÉVALUATION DE L'IMPACT ET INTERVENTION (APPEL AUX PARENTS) TÉMOINS : DÉFINITION DU TYPE DE TÉMOIN (AUDITIF OU DE FAIT), INTERVENTION, IMPLICATION DES PARENTS AU BESOIN 		

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires prévues au **code de vie** s'appliquent :

- AVERTISSEMENT
- EXCUSES VERBALES OU ÉCRITES
- CONTRAT DE COMPORTEMENT
- RENCONTRE AVEC LES INTERVENANTS
- RETENUE
- IMPLICATION DES PROFESSIONNELLES
- PLAN D'INTERVENTION
- SUSPENSION
- PLAINTÉ POLICIÈRE

SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Pour chaque signalement ou plainte, l'école a le devoir d'assurer un suivi.

- Évaluation de l'événement pour déterminer le type de manifestation.
- Rencontre des différents acteurs impliqués
- Contact avec les parents
- Si besoin, application du protocole d'intervention

➡ Vous souhaitez consulter le document intégral du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école, celui-ci est disponible sur notre site Internet.

DES RÉALISATIONS DONT NOUS SOMMES FIERS

*affiche, participation à la marche contre l'intimidation, l'activité en lien avec la vidéo « La danse des brutes », le port des bretelles de visibilité, arbre des qualités.

RESSOURCES UTILES À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE¹

Tel-jeunes	Intimidation, taxage, violence, drogue, suicide. Le service Tel-Jeunes est une ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour tous les enfants et les jeunes du Québec.	1 800 263-2266 www.teljeunes.com
Ligne Parents	Il s'agit d'un centre d'intervention destiné aux parents. Au bout du fil, on retrouve des professionnels prêts à écouter et à accompagner chaque parent sur divers sujets : inquiétudes liées à l'enfant, fonctionnement de la famille, violence et délinquance,...	1 800 361-5085 ou www.ligneparents.com
Association québécoise de prévention du suicide	À toute heure du jour et de la nuit, tous les jours de la semaine, ce numéro d'aide gratuit et confidentiel permet de s'adresser à une ressource spécialisée en prévention du suicide.	1 866 APPELLE (277-3553) www.aqps.info/besoin-aide-urgente
Jeunesse, J'écoute	Service pancanadien de consultation par téléphone et en ligne destiné aux jeunes. Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Des intervenants professionnels sont disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année, afin d'aider les jeunes, quelle que soit la gravité de leur problème.	1 800 668-6868 www.jeunessejecoute.ca
Gai Écoute	Centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Les services d'écoute téléphonique sont offerts gratuitement à l'échelle de tout le Québec, 7 jours sur 7.	1 888 505-1010 www.gaiecoutte.org
Centres de santé et de services sociaux (CSSS)	Le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de chacune des régions du Québec peut venir en aide aux parents et aux enfants vivant une situation d'intimidation en milieu scolaire ou autre.	www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/csss/
Urgence 911	Pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate : composez le 9-1-1.	www.sq.gouv.qc.ca/informations/conseils-securete-surete-du-quebec.jsp
Programmes « ÉduRespect : Prévention de la violence » de la Croix-Rouge canadienne	Ces programmes visent à promouvoir des relations sécurisantes et des collectivités sûres grâce à des programmes éducatifs et à des partenariats en éducation.	www.croixrouge.ca/article.asp?id=006820&tid=30

¹ À noter que les définitions de violence et d'intimidation peuvent varier d'un site à l'autre. Dans toute situation de violence et d'intimidation qui survient à l'école, la définition prévue dans la *Loi sur l'instruction publique* prévaut.